



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais Relevé de conclusions du 12 avril 2022

Le comité de programmation du GAL Terroirs Lauragais s'est réuni en séance plénière le mardi 12 avril 2022 de 17h00 à 19h00, à Castelnaudary, sous la présidence de Philippe GREFFIER.

Membres titulaires présents

21 présents : 11 du collège Public, 10 du collège Privé (cf. feuille d'émargement)

Afin de respecter le double quorum, 2 membres du collège public n'ont pas participé au vote.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur diverses dispositions de vigilance sanitaire « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

Invités

- CD31 Denise Marty

Porteurs de projet pour présentation et avis d'opportunité :

- CAP GANGUISE Lionel Villeneuve
- SARL COLVERT Nicolas Prudhomme
- Canal COOP Elodie Soulard
- Domaine de Péries Jean-François De Ligondès

Equipe GAL : Chef de projet/Coordination : Laurie MILESI - Gestionnaires : Florence JUAN GLENAT et Solène REYMOND

Ouverture de la séance

Le Président du GAL, Philippe GREFFIER, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à cette occasion que les représentants des projets qui sont présentés au vote ne sont pas habilités à prendre part aux débats ni au vote concernant leur dossier.

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Vote des dossiers de demande d'aides validés par le service instructeur de la Région et des dossiers en opportunité
2. Point sur l'avancement de la programmation 2014-2022
3. modification dans le cadre de l'avenant 8 de la composition du comité de programmation, de la répartition de l'enveloppe, des modifications de la fiche action 4
5. Actualité LEADER
6. questions diverses

I. Vote des dossiers

Demandes d'aide validés par le service instructeur de la Région

Pour ce comité de programmation, sur les 8 dossiers transmis à la Région, 6 dossiers ont pu être instruits et sont donc présentés pour attribution d'une aide LEADER. Les 2 derniers (Moulin du Faget et équipements numériques touristiques de CCPLM) n'ont pas pu être instruits par la REGION. Ils seront présentés lors du prochain comité de programmation.

	Porteur de projet	Coût total	Autofi	Etat	Région	CD	EPCI	LEADER
Gîte château Portos	Yves de Mey	509 039,06	353 915,36		62 049,48			93 074,22 €
Point Multi-services	Commune de Roumens	618 952,09	190 333,04	185 727,05	72 892	50 000		120 000 €
Mobilité douce	La roue qui tourne	44 800,28	11 809,26	2 055,01	9 155,74		1985,66	19 794,61 €
Service de Mobilité	Laurabuc	141 321,29	31 559,08		41928			67 834,21 €
Tourisme 2021	PETR Pays Lauragais	48 011,49	17 965,97		3000	3000	1000	23 045,52 €
Mise en place des Vélos électriques	PETR Pays Lauragais	29 476,46	7 073,76		8 254			14 148,7 €
TOTAL		1 391 600,67	612 656,47	187 782,06	199 279,22	53 000	2985,66	337 897,26 €

Le dossier de mise à disposition de moyen de mobilité douces (VAE) a été à l'origine de questions :
Judith Ardon : Le projet de mise en place de vélos à assistance électrique sur le territoire, à quel public ? à quel prix ?

Réponse : les VAE sont gratuits et la cible est le grand public, avec une possibilité de spécifier en fonction des intercommunalités. Une fois installé, il y aura une communication spécifique. Ce n'est pas spécifiquement pour des publics en insertion.

Judith Ardon : je suis étonnée par la mise à disposition gratuite qui chevauche l'initiative de la Roue qui tourne et des associations en général.

Réponse : Il s'agit d'une mise à disposition sur un temps relativement court pour impulser la dynamique, ce projet est travaillé par le Pays Lauragais en lien avec les associations pour répondre au mieux aux problématiques des acteurs.

Le choix de faire porter la gestion par une association sera cadré, ainsi que le rythme et le nombre de vélo à mettre à disposition. Le projet a en premier lieu pour visée le grand public.

Ce projet est une expérimentation opérationnelle visant le changement des pratiques modales des habitants et travailleurs sur le territoire : toutes les modalités ne sont pas cernées mais l'objectif est une expérimentation autour du changement de pratiques de déplacement.

Lionel Villeneuve : Peut-on s'appuyer sur cette action pour déclencher un achat groupé au niveau des intercommunalités ?

Réponse de M. Greffier : le Syaden propose ce service au niveau des intercommunalités. Reste à préciser le degré d'ouverture vers le grand public.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter sur ces 6 dossiers : avis favorable à l'unanimité.**

Vote des dossiers en opportunité

Monsieur Greffier présente **au vote en opportunité les 6 dossiers** destinés aux prochains comités de programmation de 2022.

Les porteurs de projets se succèdent pour présenter leurs dossiers aux membres du comité.

Projet	Porteur de projet	Coût global	Cofinancement	LEADER pré-envisagé	Remarques du comité de programmation
Aménagement du waterjump à la Thésauque	M Prudhomme	2 219 250	100 000	120 000	
Mise en place d'un accrobranche à la Ganguise	CAP GANGUISE	127 500	19 000	28 000	
Création de chambres d'hôtes	Domaine de Périès	297 978	40 326	60 489	
Création d'un lieu de vie au bord du canal : phase 1 coworking, café associatif et épicerie à Gardouch	Canal Coop	274 275	119 420	100 000	
ALAE	Caraman	1 016 322	720 000	93 000	
Coopération Canalthlon 2023	PETR du Pays Lauragais	15000		9000	

Aménagement du waterjump à la Thésauque, M. Prudhomme de la SARL COLVERT

Gérant de la base de loisirs de Montgeard sur le lac de la Thésauque depuis 2016. La philosophie de l'entreprise est de proposer des loisirs peu onéreux et respectueux de l'environnement. Dès 2017, ouverture d'une zone de baignade, locations de pédalo et jeux gonflables. Il s'est écoulé du temps car le projet a été porté au tribunal et depuis le coût du projet a été revu à la hausse. Le projet de waterjump (tobogans rectilignes avec tremplin) sur 4 niveaux, dont certains seront équipés en tremplin, sera réalisé pour une mise en activité à l'été 2023. Les autres seront plus adaptés au grand public. Ce projet est innovant en termes d'offre de loisirs sur le Lauragais, il répond à la stratégie de développement des activités autour des plans d'eau. De plus, l'équipement a été étudié pour que le volume sous les tobogans abrite les locaux nécessaires (vestiaire, billetterie, lieux de secours ...), ce qui permet une offre globale cohérente pour les besoins des familles. La pertinence de ce projet est prouvée par le développement du public et du camping qui passe de 60 à 200 emplacements.

Question : le plan de financement montre un montant important d'autofinancement : comment est-il financé ?

Réponse : La partie autofinancement sera prise en charge par une recherche d'associés en cours de finalisation pour 400 000€, un prêt bancaire et une promesse de crédit du fonds tourisme Occitanie. Ce dossier devrait passer en comité de programmation de septembre.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

Mise en place d'un accrobranche à la Ganguise, M. Villeneuve de CAP GANGUISE

Sur le lac de la Ganguise, Cap Ganguise souhaite développer son activité suite à l'achat du camping le Cathare en bordure de lac et à un premier dossier déposé au LEADER sur l'aménagement de la base multisports. La capacité du camping est de 130 places d'hébergements, avec un accueil de jeunes tout l'été. L'idée est de créer une base de pleine nature dont l'offre sera complétée par un parcours de filets en accrobranche. Ce projet a pour ambition d'offrir une étape sur ce plan d'eau en lien avec les voies vertes du territoire.

Le dossier est déposé à la REGION où il devrait recevoir le cofinancement en juin pour un passage au comité de programmation du GAL en septembre.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

Création de chambres d'hôtes, le Domaine de Périès - M. De Ligondès à Saint Martin Lalande

Il s'agit d'un projet de chambre d'hôtes sur une ancienne borde proche du canal du midi et du GR7, la moitié ayant déjà été restaurée en habitation. L'autre partie est en ruine et comprend un pigeonnier

patrimonial. Il est prévu d'y implanter 4 chambres d'hôtes entre 20 et 30 m² privilégiant le haut de gamme (4 épis). L'idée est que les touristes rayonnent sur la région et restent quelques temps sur le territoire, grâce à une valorisation de l'offre. L'intérêt est de créer des liens sur le territoire comme avec l'offre du Moulin du Vivier, visité en amont du comité de programmation. Ainsi, le Domaine de Périès s'est rapproché de la marque Pays Cathare, pour proposer quelques produits locaux. Il n'y aurait pas de restauration sur place mais l'idée est de s'orienter vers le tourisme d'affaire avec livraison de repas. Un projet de parc vélo avec une recharge en photovoltaïque a été accepté par l'ADEME, l'objectif étant la labélisation accueil vélo qui permettra de relier le canal du Midi et le GR7.

Etat d'avancement : Le projet est prêt à démarrer, en attente du permis de construire, les parties promotion et commerciale ont été vues avec la chambre de commerce. L'objectif est d'avoir le permis de construire et de présenter le projet pour décembre.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

Création d'un lieu de vie au bord du canal, à Gardouch- Elodie Soulard de CANAL COOP

Ce projet ambitionne de redonner vie à une minoterie au bord du canal du Midi, à Gardouch, à travers la création d'un tiers lieu qui comprend un espace de travail partagé, un café culturel, un service de proximité (épicerie, café, activités pour les habitants). Le projet est phasé en 2 temps : la phase 1 est sur un espace de 200 m² avec la partie café et épicerie et le coworking. La 2^{ème} partie du projet pourrait également solliciter du LEADER, sur futur programme.

Le permis est en instruction qui est longue (pour septembre) le financement régional est déjà obtenu (appel à projet) l'idée est d'être prêt pour 2023.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

Coopération Canalathlon 2023, Mmes Vilespsy et Mme Maréchal, coprésidentes de la commission tourisme du Pays Lauragais

Le Canalathlon est un événement sportif qui devait avoir lieu une année sur 2 sur le Lauragais car cela représente un travail important. En 2021, pour la 3^{ème} édition, c'est plus de 400 participants qui se sont élancés dans cette épreuve sportive. Le village d'arrivée, très convivial, a permis la valorisation des produits et acteurs locaux. A l'origine du Canalathlon, une coopération avec le GAL de Monmouthshire and Brecon au Pays de Galles qui a mis en avant leur façon d'animer leur canal. L'objectif est de continuer cette coopération avec des territoires le long du canal du Midi, afin qu'à terme, il y ait un Canalathlon chaque année. Ce projet de 2023 est porté par l'Office de tourisme de la Montagne Noire, dans le cadre d'une coopération avec le PETR du Pays Lauragais et les 2 GALs Carcassonnais et Terroirs du Lauragais. Le départ aura lieu sur le territoire du Pays Lauragais (vers Revel) et l'arrivée sur St Denis. L'événement sera organisé par l'OTI de la montagne noire. La partie portée par le PETR consistera en du partage d'expérience et de l'essaimage pour garder la spécificité de l'esprit du canalathlon.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

II. Point sur l'avancement de la programmation 2014-2021 et ajustement de la maquette financière

Fiches actions		Enveloppe LEADER	Montants votés au 12 avril 2022		Total Enveloppe votée au 12/04/2022	
			Nombre de dossiers	Montants	Montant	Part/ total
FA1	Tourisme nature	1 380 867	1	93 074, 22 €	1 025 643, 96 €	74 %
FA2	Promotion touristique	267 000	1	23 045, 51 €	210 427, 11 €	79 %
FA3	Culture	750 000	0	0	655 439, 81 €	87 %
FA4	Economie locale	1 051 000	4	221 777, 51 €	941 009, 76 €	90 %
FA5	Services	525 000	0	0	523 775, 18 €	100 %
Sous total plan de développement		3 973 867			3 356 295, 83€	84 %
FA6	Coopération	125 000	0		102 718, 55 €	82%
FA7	Animation GAL	446 000	0		381 996, 57 €	86%
Total		4 544 867 €	6	337 897,24 €	3 841 010, 95 €	85 %

Les 6 dossiers précédemment votés permettent d'atteindre une consommation de l'enveloppe globale de 85%.

III. Modification dans le cadre de l'avenant 8 à la convention

Cf. PPT de présentation

Le Président du GAL des Terroirs Lauragais propose aux membres du comité de programmation les modifications suivantes :

- Composition du comité de programmation (en annexe)
 - o Remplacement du titulaire et du suppléant pour la chambre des métiers et de l'artisanat 31 par Mr AMOROS et Mr Bilaire
 - o Remplacement du titulaire et du suppléant de l'ADAOA par Mme Maniago et Mr Cambou
 - o Remplacement du suppléant de la chambre d'agriculture 11 par Mr Jeannet
- Une nouvelle répartition de l'enveloppe : en première colonne, l'enveloppe voté en septembre et la proposition, en dernière colonne, d'une nouvelle répartition : baisse de la FA6, de la FA4 et de la FA2 pour permettre d'augmenter la FA5 (services).
- Fiche action 4 (soutenir la diversification de l'emploi local et l'innovation) : il est proposé de préciser la notion de tiers lieux de l'opération n° 6, une précision importante pour permettre aux dépenses liées aux tiers lieux d'être considérées comme éligibles par le service instructeur.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

4. Actualités du programme LEADER

Dépôt de la candidature en 2 phases

1^{ère} étape : Appel à Manifestation d'Intérêt : 01/04/2022

- Dépôt : 29/04/2022

- Sélection : CP du 03/06/2022

Critères de sélection des structures porteuses :

- Adossement des GALS aux CTO / 1 GAL = 1 ou plusieurs CTO
- Au moins un territoire de projet rural par GAL
- PETR/ PNR / association préexistante
- Soutien préparatoire à solliciter dans le cadre de l'AMI

Enveloppe spécifique 19.1, qui peut être sollicitée sur plusieurs types de dépenses :

- Une prestation extérieure
- Le poste d'animation du GAL (coordinatrice) - déjà financée sur la 19.4 (animation LEADER)
- Un autre poste au sein du Pays, qui participerait à la rédaction de la candidature

2^{ème} étape : Appel à candidature, sera lancé le 3 juin 2022 par la Région

- Dépôt : 30 septembre 2022 (à confirmer)
- Sélection et répartition de la dotation par GAL : décembre 2022

Début du programme : janvier 2023

Le Président Philippe Greffier évoque notamment un sujet de discussion qui a eu lieu avec la REGION, concernant l'esprit du programme LEADER. En effet, le GAL Lauragais, tout comme les autres Gals d'Occitanie, souhaitent rester des outils de développement local et pas uniquement un outil pour appliquer les politiques régionales.

5- Calendrier des prochains comités de programmation

- Juin 2022
 - Vote des dossiers
 - Information futur programme :
 - Retour sur le dépôt de l'AMI à la Région
 - Etat d'avancement de la candidature (AAC lancé au 3 juin)
- Septembre 2022
 - Vote des dossiers
 - Validation de la candidature avant dépôt à la Région
- Décembre 2022
 - Vote des dossiers
 - Information : Validation de la candidature, préparation du futur programme

→ 1^{er} janvier 2023 : début du prochain programme 2023-2027.

Après avoir remercié l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Philippe GREFFIER lève la séance à 18h50.

Fait à Castelnaudary le 26 avril 2022



Le président du GAL, Philippe GREFFIER